

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3340

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Avenue de la Gare - Réhabilitation - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-3125 en date du 19 décembre 2005, a approuvé l'inscription de l'opération réhabilitation avenue de la Gare à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. L'avenue de la Gare est une voie de liaison permettant de relier le quartier de la Gare au centre-ville de Saint Priest. Cette voie possède de nombreux commerces et équipements publics (groupe scolaire et salle des fêtes). Les traversées piétonnes sont actuellement peu sécurisées et cette voie présente un caractère routier ne favorisant pas une image de voirie de proximité.

La réhabilitation de l'avenue de la Gare, par le biais de nouvelles plantations, du traitement des revêtements et de la gestion du stationnement, donnera une nouvelle image du quartier.

Le périmètre du projet est limité au nord par la route départementale 518 et au sud par l'avenue de l'Industrie.

La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par la direction de la voirie en conception et en réalisation.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- accroître le stationnement en créant notamment au droit du groupe scolaire, du stationnement en talon,
- prendre en compte les circulations piétonnes en sécurisant les traversées aux abords des bâtiments municipaux,
- affirmer une présence végétale forte en régénérant complètement les essences existantes,
- remplacer les réseaux assainissement eaux usées et eaux potables.

Le cadrage financier :

L'estimation globale de l'opération s'élève à 1 830 000 € incluant :

- les études techniques,
- les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux potables,
- les travaux d'aménagement de voirie,
- les travaux de plantation,
- les travaux de réalisation d'un mur de clôture,
- les travaux de réalisation d'assainissement pluvial.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements urbains le 13 février 2006 et du Bureau le 20 mars 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les travaux de réhabilitation avenue de la Gare à Saint Priest pour un montant de 1 830 000 € TTC,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération réhabilitation avenue de la Gare à Saint Priest, pour le montant total de 1 830 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2006 : 350 000 € TTC,

- 2007 : 1 370 000 € TTC dont 418 600 € TTC sur le budget annexe de l'assainissement et 47 840 € TTC sur le budget annexe de l'eau,

- 2008 : 110 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,